

# H U M E U R D E B L É

## CONTRADICTIONS

Les 26 et 27 novembre, la 2<sup>ème</sup> conférence de suivi du programme national de lutte contre le changement climatique faisait le point. D'après le bilan établi pour la circonstance, les seules actions engagées jusqu'ici par notre pays ne sauraient l'empêcher de dépasser de 10% en 2010 les objectifs d'émission de gaz à effet de serre que lui impartit le protocole de Kyoto. Commentant ce constat, la ministre de l'Ecologie et du Développement durable déclarait que "es énergies renouvelables nous offrent un potentiel dont nous n'avons pas encore suffisamment tiré parti".

Pourquoi donc alors, quasi-simultanément, proposer dans un projet de loi de

finances rectificative de réduire d'un tiers l'exonération de TIPP sur le bio-éthanol utilisé dans les essences (voir rubrique INFO-CHIFFRES)?

Pourquoi envisager également dans ce texte d'élargir le champ de l'exonération de la taxe intérieure de consommation (TIC) pour les combustibles fossiles utilisés à des fins de cogénération (production combinée de chaleur et d'électricité)? Déjà, EDF est obligée de racheter cette électricité à un tarif deux fois supérieur à celui de l'électricité issue de cogénération à partir de la biomasse...

Objectivement, ce type de mesures ne peut que pénaliser les énergies renouvelables

## MARCHÉS

### DE L'ORGE EUROPÉENNE DANS LA BIÈRE NORD-AMÉRICAINE

A la suite d'un chargement de 26 000 tonnes d'orge de brasserie française pour les Etats-Unis, mi-novembre, au port de Rouen, trois autres devaient suivre pour des destinations nord-américaines également. Des orges brassicoles suédoises et danoises ont par ailleurs été récemment achetées par le Canada.

Que ces pays traditionnellement exportateurs d'orge de brasserie doivent en importer reflète les méfaits de la sécheresse qui a affecté leurs récoltes. La production canadienne d'orge brassicole ne s'est élevée en 2002 qu'à 1 million de tonnes à peine contre 2,4 en 2001. L'Australie, autre grand pays producteur, a vu fondre sa récolte de moitié, pour les mêmes raisons, et elle éprouve en outre des problèmes de qualité. Il n'y a finalement que l'UE qui dispose d'un volume exportable significatif.

Globalement, il y a rareté sur les marchés. D'où le choix de certains brasseurs d'utiliser des mélanges d'orge de brasserie et d'orge fourragère pour obtenir leur bière. D'où également hausse des prix des qualités brassicoles. Fin novembre en France, les cours étaient supérieurs de 11% à ceux de fin novembre 2001, évolution exactement inverse de ceux du blé tendre. Malheureusement, ceci ne compense pas cela, la récolte d'orge de brasserie française s'étant élevée à 3,2 Mt, contre 38 Mt pour le blé tendre.

### LE BLÉ FRANÇAIS FACE À UNE FILIÈRE ALGÉRIENNE EN PLEINE ÉVOLUTION.

En réunissant plus de 200 représentants de toute la filière céréalière algérienne et 30 participants français, le dernier séminaire organisé par France Export Céréales à Alger, le 29 octobre, a démontré l'intensité des relations franco-algériennes et, aussi, le besoin de mieux se connaître de part et d'autre.

Avec une prévision d'achat de 4,7 Mt de blé au cours de cette campagne (1/07/02 - 30/06/03), dont la moitié en blé tendre, l'Algérie est le quatrième importateur mondial. La disparition récente du monopole d'importation de l'Office algérien interprofessionnel des céréales(OAIC) a mis ce dernier en concurrence avec une multitude d'opérateurs privés

- négociants et moulins - parfois néophytes dans le secteur. C'est d'ailleurs le secteur privé qui a acheté l'essentiel des 600 000 tonnes de blé français importées la campagne dernière, l'OAIC préférant, pour des raisons de qualité, se tourner vers le blé allemand.

Pour la campagne actuelle, l'amélioration sensible de la qualité française et un refus du risque de s'approvisionner en Russie ou en Ukraine pourraient permettre un retour en force du blé français dans les achats de l'Office, la préférence du secteur privé pour l'origine française se maintenant.

### U.E/UKRAINE : GRAINS ET ENGRENAGE

Un accord a été conclu à la mi-novembre entre Duc, société française spécialisée dans les volailles certifiées et Ruby Rose, le numéro 2 de la volaille en Ukraine. Aux termes de cet accord, conclu pour 8 ans, Ruby Rose bénéficiera du savoir faire de Duc dans l'ensemble de ses installations. Possédant de nombreuses fermes dont les activités vont de la couvaison jusqu'à l'abattage, disposant par ailleurs de matières premières et de main d'œuvre à très bas prix, Ruby Rose a un potentiel de croissance extrêmement élevé.

Cette nouvelle devrait donner à réfléchir à ceux qui, en Europe, veulent faciliter l'importation de céréales de Mer Noire à prix de dumping pour favoriser le développement de filières poulet et porc dans le sud de l'UE.

L'Europe devenant si accueillante, pourquoi les ukrainiens, au lieu de lui vendre des céréales pour alimenter son cheptel avicole et porcin, n'élèveraient ils pas eux-mêmes des poulets et des porcs pour les lui exporter et s'approprier la valeur ajoutée correspondante?

## NEGOCIATIONS INTERNATIONALES

### ACCORDS SUR LES IMPORTATIONS DE BLÉ DANS L'U.E : TOUT N'EST PAS JOUÉ

Les accords intervenus le 12 novembre dans le cadre de l'OMC pour modifier le régime douanier des importations européennes de blé ne règlent pas tout en eux-mêmes.

Certes, les importations de blés de basse et moyenne qualité - soit les types de blé massivement exportés vers l'UE par l'Ukraine et la Russie - seront soumises à des droits de douane renforcés (95 €/tonne) au-delà d'un contingent de 2,9



millions de tonnes par an à droit réduit (12€/t). Mais le régime des blés de qualité supérieure -ceux que l'UE importe pour des raisons techniques des Etats-Unis et du Canada- restera le même. Or, il aboutit habituellement à un droit de douane nul. Il sera donc nécessaire que les douanes contrôlent efficacement les déclarations de qualité qui leur seront faites. Sinon, pour échapper au droit de 95 €/t s'appliquant aux blés de qualités inférieures importés au-delà des 2,9Mt, il serait tentant de les déclarer en qualité supérieure. Le dispositif de contingentement serait contourné. Cette crainte n'est pas théorique : seulement 5% des déclarations de qualité font aujourd'hui l'objet d'une vérification ...

Autre observation : si le contingent de 2,9 Mt est ouvert en bloc en début d'année au lieu d'être ouvert par tranches mensuelles, par exemple, il y aura sur-importation et sévère dépression du marché européen pendant plusieurs semaines.

Les attitudes d'ordre réglementaire qu'adoptera la Commission européenne sur ces sujets seront importantes. Tout comme sa résistance aux pressions de l'Ukraine et de la Russie pour obtenir des suppléments de contingent.

## RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

### LES ALGUES BRUNES AU SECOURS DU BLÉ

A partir de la laminaire, algue brune, un laboratoire commun à la Société malouine Goëmar et au CNRS a mis au point après 12 ans de travaux la laminarine, produit phytosanitaire antifongique homologué en octobre dernier sous l'appellation Iodus 40.

L'appellation de ce produit sur le blé a pour effet de stimuler ses défenses naturelles en lui " faisant croire " à une attaque de champignons pathogènes. La matière sèche des laminaires est en effet constituée d'oligosaccharides. Ces molécules de sucres issues des parois des cellules végétales ont une capacité à réguler les gènes impliqués dans le développement et la défense des plantes.

Iodus 40 s'applique au début du printemps et dope le système immunitaire du blé pendant 40 jours, ce qui permet à la plante de réagir immédiatement à une attaque de champignons. Au-delà de ce délai, en cas de nouvelle attaque, il faut utiliser les méthodes classiques, les défenses naturelles ne pouvant être stimulées une seconde fois. Mais la substitution aux produits existants est envisageable à hauteur de 30% et les recherches se poursuivent pour trouver des molécules complémentaires. Il faut 8 kg d'algues fraîches pour parvenir à la quantité de Iodus 40 nécessaire au traitement de 1 hectare de blé.

### POUR UNE QUALITÉ DES BLÉS TENDRES FRANÇAIS ENCORE ACCRUE

Les efforts sur la qualité du blé français ne se relâchent pas, malgré une récolte 2002 très satisfaisante sur ce plan. L'ITCF, institut technique des céréaliers, a organisé le 30 octobre dernier un nouveau séminaire sur le sujet. Cent cinquante représentants des différents stades de la filière blé tendre (sélection des semences ; production, collecte, stockage et transformation du blé ; organismes techniques ; sociétés de service) ont participé aux travaux de cette journée, au cours de laquelle ont été plus particulièrement abordées l'amélioration de la teneur en protéines du blé, un critère de qualité auquel les marchés sont très sensibles, et sa qualité sanitaire.

Sur le premier sujet, au-delà de l'indispensable poursuite des efforts déjà entrepris ( choix des semences utilisées, conduite de la fertilisation azotée, classement des livraisons dans les silos), il a été question avec l'INRA de la création de variétés de semences permettant à la fois forte teneur en protéines et rendements élevés.

Les échanges consacrées à la maîtrise de la qualité sanitaire, thème abordé avec la participation de l'AFSSA (Agence française pour la sécurité sanitaire des aliments) ont notamment porté sur les comportements à mettre en œuvre du champ au stockage. L'ITCF a maintenant acquis en ce domaine des références dont la diffusion auprès des producteurs et des organismes stockeurs va être accentuée.

## INFO CHIFFRES

### LA PART DES CÉRÉALES DANS LE PRIX DU PAIN, DU POULET ET DU PORC

	Pour une baguette	Pour 1kg de poulet standard prêt à cuire (*)	Pour 1 kg de longe de porc (*)
1) Poids de céréales nécessaire	0,290 kg	2,165 kg	2,91 kg
2) Coût des céréales	0,033 €	0,261 €	0,351 €
3) Prix du produit final, au consommateur (**)	0,7 €	2,5 €	6,1 €
4) Part des céréales dans le prix final	5 %	10 %	6 %

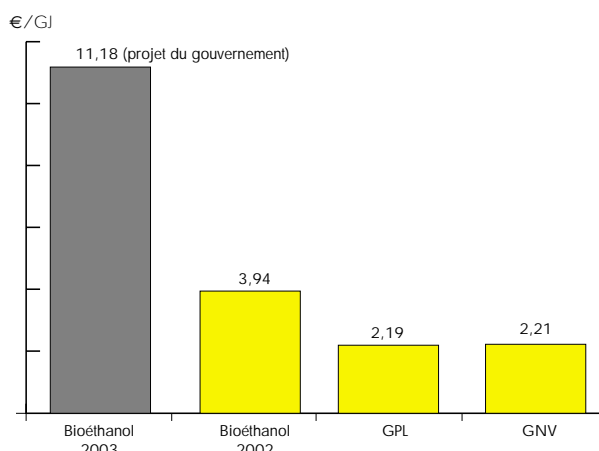
(\*) d'après modélisation Unigrains : les résultats peuvent varier en fonction de la conjoncture

(\*\*) en boulangerie artisanale pour la baguette, en grande surface pour le poulet, en moyenne tous types de boucherie pour la longe de porc

### QUAND LA FISCALITÉ FRANÇAISE ENCOURAGE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Etant issu de blé et de betteraves, lesquels absorbent du gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) pour leur croissance, le bio-éthanol contribue peu à l'effet de serre. Tel n'est pas le cas du GPL (gaz propane liquéfié) et du GNV (gaz naturel véhicules), dont l'utilisation revient à déstocker du carbone fossile du sous-sol pour le rejeter dans l'atmosphère sous forme de CO<sub>2</sub>. Pourtant, le bio-éthanol supporte actuellement des taxes supérieures de 78% à celles qui affectent le GPL et le GNV. Et le gouvernement a entrepris de faire voter une aggravation de la fiscalité sur le bio-éthanol qui, si elle était adoptée, ferait augmenter exponentiellement ce différentiel.

Fiscalité comparée par gigajoule de bio-éthanol, de GPL et de GNV



Source : ADEME pour bio-éthanol 2002, GPL et GNV

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 8, avenue du Président-Wilson, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.  
Contact : Pascal HURBAULT.



Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.